



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°61
1^{er} octobre 2018

- Décision du 27 septembre 2018 portant délégation de signature pour le suivi du contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 27 SEPTEMBRE 2018
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE SUIVI DU CONTRAT DE
PARTENARIAT POUR LE REMPLACEMENT DES BARRAGES MANUELS
SUR L' AISNE ET SUR LA MEUSE

Le directeur général de Voies navigables de France

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 4311.4 et L. 4312.3 ;

Vu l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 modifiée sur les contrats de partenariat ;

Vu la délibération du conseil d'administration relative au recours au contrat de partenariat en date du 24 juin 2010 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 3 octobre 2013 portant notamment délégation de pouvoir au directeur général pour prendre toute décision ou signer tout acte ou convention liés à l'exécution du Contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse ;

Vu la décision du directeur général de Voies navigables de France du 29 mai 2018 portant délégation de signature à M. Guy Rouas, pour le suivi du contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse ;

Vu la décision du 24 septembre 2018 du directeur général de Voies navigables de France modifiant la décision du 29 mai 2018,

Décide

Article 1

Délégation est donnée à M. Guy Rouas en sa qualité de directeur de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement, nommé par lettre de mission «responsable du contrat de partenariat concernant les barrages de l'Aisne et de la Meuse» à l'effet de signer au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, et mettre en œuvre les actes suivants liés à l'exécution du contrat de partenariat et de ses annexes, à l'exclusion des avenants et décisions de résiliation du contrat :

- la mise à jour des annexes ;
- les actes, décisions liés à l'exécution et au contrôle du contrat, ainsi qu'à l'application des sanctions et pénalités prévues au contrat ;
- les procès-verbaux de mise à disposition des terrains ;
- les attestations de service fait ;
- les courriers administratifs et transmissions de documents nécessaires à l'exécution du contrat ;
- les actes relatifs aux participations financières des Agences de l'Eau Rhin Meuse et Seine Normandie au projet, à l'exclusion des demandes d'aides financières aux agences.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Rouas, délégation est donnée à M. Stéphane Gastarriet, directeur adjoint de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement à l'effet de signer dans les mêmes conditions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général, les actes susvisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rouas et Gastarriet, délégation est donnée à M. Brigitte Boyer, responsable du bureau études et travaux de l'UTI Seine Nord, à l'effet de signer les procès-verbaux de mise à disposition des terrains pour le bassin de l'Aisne.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rouas et Gastarriet, délégation est donnée à M. Francis Martin, responsable de l'UTI Meuse-Ardenne à l'effet de signer les procès-verbaux de mise à disposition des terrains, pour le bassin de la Meuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Rouas, Gastarriet et Martin, délégation est donnée à M. Henri Dupont, adjoint au chef de l'UTI Meuse-Ardenne, à l'effet de signer les procès-verbaux de mise à disposition des terrains du bassin de la Meuse.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Laura Chapital, responsable de la division PPP-Hydroélectricité au sein de la direction de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement, nommée par lettre de mission « chargée du suivi du contrat de partenariat concernant les barrages de l'Aisne et de la Meuse », à l'effet de signer au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général :

- les vérifications de service fait ;
- les courriers administratifs et transmissions de documents nécessaires à l'exécution du contrat et à la coordination opérationnelle des intervenants sur le contrat.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laura Chapital, délégation est donnée à M. Timothée Chrétien, ingénieur projet au sein de la division PPP-Hydroélectricité, pour signer dans les mêmes conditions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général, les actes susvisés.

Article 3

Délégation est donnée à M. Hervé Marneffe, adjoint au responsable de l'arrondissement études et grands travaux à la direction territoriale Nord-Est, nommé par lettre de mission « responsable de l'entité de surveillance du contrat de partenariat concernant les barrages de l'Aisne et de la Meuse » à l'effet de signer et de mettre en œuvre tous actes et décisions de l'entité de surveillance, prévus au contrat de partenariat au nom de l'entité de surveillance définie à l'article 52 du contrat de partenariat.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Marneffe, délégation est donnée à M. Pascal Saintotte, chargé de mission PPP au sein de l'arrondissement études et grands travaux à la direction territoriale Nord-Est, à l'effet de signer et de mettre en œuvre tous actes et décisions de l'entité de surveillance, prévus au contrat de partenariat au nom de l'entité de surveillance définie à l'article 52 du contrat de partenariat.

Article 4

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 5

Les décisions du 29 mai 2018 et du 24 septembre 2018, susvisées, sont abrogées.

Article 6

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 septembre 2018

Le Directeur général
Signé
Thierry Guimbaud